

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU AU 31 MARS 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 30 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.529.438 , un actif net D : 3.519.450 et un bénéfice de la période de D : 27.978.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Mars 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 4- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 5- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 6- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2012

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2012

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	2 707 578	1 914 528	2 746 593
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		72	56	65
Obligations et valeurs assimilées		2 611 195	1 813 884	2 646 067
Tires des Organismes de Placement Collectif		96 311	100 588	100 461
Placements monétaires et disponibilités		781 269	593 799	883 916
Placements monétaires	6	774 954	578 946	870 574
Disponibilités		6 315	14 853	13 342
Créances d'exploitation	12	40 591	2 173	31 553
TOTAL ACTIF		3 529 438	2 510 500	3 662 062
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	8 158	5 295	7 575
Autres créditeurs divers	9	1 830	1 180	1 676
TOTAL PASSIF		9 988	6 475	9 251
ACTIF NET				
Capital	13	3 377 778	2 395 697	3 533 115
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		114 491	85 796	-
Sommes distribuables de l'exercice		27 181	22 532	119 696
ACTIF NET		3 519 450	2 504 025	3 652 811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 529 438	2 510 500	3 662 062

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Année 2011
Revenus du portefeuille-titres	5	35 799	25 175	109 632
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 920	23 358	104 708
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		879	1 817	4 921
Revenus des placements monétaires	7	4 803	3 202	14 917
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 602	28 377	124 549
Charges de gestion des placements	10	(9 598)	(6 229)	(28 512)
REVENU NET DES PLACEMENTS		31 004	22 148	96 037
Autres produits		122	1 465	1 770
Autres charges	11	(1 229)	(803)	(3 759)
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 897	22 810	94 048
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 716)	(278)	25 648
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		27 181	22 532	119 696
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 716	278	(25 648)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 794)	391	1 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(125)	(663)	(4 827)
RESULTAT DE LA PERIODE		27 978	22 538	90 902

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/03/2011	Année 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	27 978	22 538	90 902
Résultat d'exploitation	29 897	22 810	94 048
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 794)	391	1 681
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(125)	(663)	(4 827)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(161 339)	(57 104)	1 023 318
Souscriptions			
- Capital	951 911	386 497	2 978 297
- Régularisation des sommes non distribuables	776	889	75 541
- Régularisation des sommes distribuables	35 311	16 313	96 845
Rachats			
- Capital	(1 105 558)	(441 389)	(2 014 369)
- Régularisation des sommes non distribuables	(547)	(855)	(41 799)
- Régularisation des sommes distribuables	(43 232)	(18 559)	(71 197)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(133 361)	(34 566)	1 114 220
ACTIF NET			
En début de période	3 652 811	2 538 591	2 538 591
En fin de période	3 519 450	2 504 025	3 652 811
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	78 942	56 658	56 658
En fin de période	75 509	55 389	78 942
VALEUR LIQUIDATIVE	46,610	45,208	46,272
TAUX DE RENDEMENT	0,73%	0,90%	3,27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012, à D : 2.707.578 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		39	72	0,00%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		39	72	0,00%
<u>Actions</u>				
TPR	11	39	72	0,00%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		2 558 126	2 611 195	74,19%
Obligations des sociétés		605 000	615 494	17,49%
TUNISIE LEASING 2008/1	300	12 000	12 431	0,35%
AMEN BANK 2006	1 000	50 000	50 295	1,43%
BTE 2010 CB	600	57 000	58 436	1,66%
CIL 2010/2	700	56 000	56 987	1,62%
ATL 2010/ 2 (Taux Variable)	1 000	100 000	100 868	2,87%
CIL 2011/1 (Taux Fixe)	1 000	80 000	80 443	2,29%

TUNISIE LEASING 2011/1 (taux fixe)	1 000	100 000	103 720	2,95%
TUNISIE LEASING 2011/3 (taux fixe)	1 000	100 000	100 806	2,86%
UIB 2011/1	500	50 000	51 508	1,46%
Bons du Trésor Assimilables		1 953 126	1 995 701	56,70%
BTA 10 2013 6.10%	559	570 525	580 699	16,50%
BTA 04 2014 7.50%	257	269 229	274 989	7,81%
BTA 07 2014 8.250%	443	451 322	466 686	13,26%
BTA 07 2017 6.75%	25	24 750	25 730	0,73%
BTA 05 2022 6.90%	50	48 800	51 280	1,46%
BTA 03 2019 5.5%	225	223 200	223 824	6,36%
BTA 08 2022 5.6%	230	220 400	227 196	6,46%
BTA 03 2016 5.25%	150	144 900	145 297	4,13%
Titres des Organismes de Placement Collectif		95 866	96 311	2,74%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	95 866	96 311	2,74%
Total		2 654 031	2 707 578	76,93%
Pourcentage par rapport au total des actifs				76,71%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 35.799 , pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012, contre D : 25.175 Pour la période allant du 01.01 au 31.03.2011 et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	6 641	4 357
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts	28 279	19 001
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>		
- intérêts	879	1 817
TOTAL	35 799	25 175

Note 6 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012 à D : 774.954 contre D : 578.946 au 31.03.2011, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2012	% Actif net
Dépôt à vue		536 240	538 780	15,31%
Amen bank pasteur		536 240	538 780	15,31%
Bons de trésor à court terme	240 000	233 145	236 174	6,71%
BTC 52 au 24/04/2012	136 000	133 096	135 123	3,84%
BTC 52 au 27/11/2012	104 000	100 049	101 051	2,87%
Total général		769 385	774 954	22,02%
Pourcentage par rapport au total des actifs				21,96%

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2012 à D : 4.803 contre D : 3.202 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2011 et présente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2012 sur les dépôts à vue et les bons de trésor à court terme , et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2012	Trimestre 1 2011
Intérêts des dépôts à vue	2 540	1 685
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	-	900
Intérêts des BTC	2 263	617
TOTAL	4 803	3 202

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2012 à D : 8.158, contre D : 5.295 au 31.03.2011 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2012 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
Montant HT	8 134	5 279
TVA	1 464	950
Total TTC	<u>9 598</u>	<u>6 229</u>
Retenue à la source	1 440	934
Net à payer	<u>8 158</u>	<u>5 295</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2012 à D :1.830, contre D : 1.180 au 31.03.2011, et se détaille ainsi:

	<u>31/03/2012</u>	<u>31/03/2011</u>
	-	-
Redevance CMF	319	217
Retenues à la source à payer compte d'attente	1 440	934
	36	-
TCL	35	29
	<hr/>	<hr/>
Total	1 830	1 180

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D : 9.598 contre D: 6.229 pour l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du premier trimestre 2012.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2012 à D :1.229 contre D : 803 pour l'exercice précédent, et englobe principalement la redevance du CMF.

Note 12 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2012 à D : 40.591, il représente exclusivement le solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Mars 2012.

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2012, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	3 533 115
Nombre de titres	78 942
Nombre d'actionnaires	662

Souscriptions réalisées

Montant	951 911
Nombre de titres émis	21 269
Nombre d'actionnaires nouveaux	84

Rachats effectués

Montant	(1 105 558)
Nombre de titres rachetés	(24 702)
Nombre d'actionnaires sortants	(45)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 794)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	(125)
Régularisation des sommes non distribuables	229

Capital au 31-03-2012

Montant	3 377 778
Nombre de titres	75 509
Nombre d'actionnaires	701